

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/5

Objet : Travaux sur toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 10/01/2024 par THERMALLIANCE agissant pour le compte de Mme ALTA MIRANO en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux sur toiture et dépôt de benne pour la période du 15/01/2024 au 31/01/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : THERMALLIANCE est autorisée à occuper le domaine public au droit du 10 rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux des travaux sur toiture et dépôt de benne pour la période du 15/01/2024 au 31/01/2024.

Article 2 : La circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de panneaux B15/C18.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 12 janvier 2024

Le Maire
Barbara NETO

